

# **Assemblée communale extraordinaire**

**du 11 novembre 2015**

## **PROCES-VERBAL**

**Présidence :** Pascal Lauber

**Présents :** 64 citoyennes et citoyens  
Dès 21h15 63 citoyens

**Scrutateurs :** M. Etienne Pasche  
M. Jean-Pierre Clerc

Assemblée ouverte à 20 h.00.

Au nom du Conseil communal, M. Pascal Lauber, Syndic, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les remercie de leur présence.

Il rappelle que l'assemblée a été convoquée d'après les dispositions de l'article 12 de la loi sur les communes, soit par :

- annonce dans la Feuille Officielle no 43, du 23 octobre 2015
- avis au pilier public
- envoi d'une circulaire tous ménages
- rappel dans le bulletin d'information communal no 49

Pour rappel, l'assemblée est enregistrée pour aider à la rédaction du PV et réduire les éventuelles contestations.

## **Tractanda**

1. **Procès-verbal du 30 mars 2015** (ne sera pas lu, étant publié dans le journal « L'Esprit » no 49; il est en outre à disposition auprès du secrétariat communal et figure sur le site internet de la commune).
2. **Présentation des mesures d'agglomération relatives à la traversée de Morlon**
  - 2.1 Présentation générale du projet et du budget d'investissement
  - 2.2 Rapport de la commission financière
  - 2.3 Vote final du budget d'investissement
3. **Divers**

## **Tractandum 1 : Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 30 mars 2015**

**Pascal Lauber** : le procès-verbal a été entièrement publié dans le bulletin communal no 49 ainsi que sur notre site internet. Il a également été distribué à tous les ménages de la commune.

Il demande aux citoyennes et citoyens présents si des remarques ou observations sont à faire quant à sa rédaction ou à son contenu.

L'approbation du procès-verbal est soumise au vote.

**VOTE POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL  
DU 10 DECEMBRE 2014**

**OUI 61  
ABSTENTIONS 3**

Le procès-verbal du 30 mars 2015 est adopté.

## **Tractandum 2 : Présentation des mesures d'agglomération relatives à la traversée de Morlon VALTRALOC**

### **2.1 Présentation générale du projet et du budget d'investissement**

**Pascal Lauber :**

#### **Historique**

- 2006 Fondation de l'association de communes Mobul (Bulle, Morlon, Riaz)  
Lancement des études relatives au Plan régional des transports (formalisant la mise en œuvre des mesures d'accompagnement).
- 2007 Elargissement de l'association Mobul aux communes du Pâquier et de Vuadens.  
Elaboration du Projet d'agglomération (intégrant le Plan régional des transports).  
Dépôts du Projet d'agglomération bulloise auprès des services de la Confédération et du Canton.
- 2008 Approbation et rapport de l'examen de la Confédération.
- 2009 Ouverture de la route de contournement de Bulle - La Tour-de-Trême (H189) le 13 décembre 2009.  
Mise en place du réseau urbain de transport public Mobul le 14 décembre 2009.  
Dès 2009, réalisation partielle ou totale de plusieurs mesures du Projet d'agglomération.
- 2011 Demande de préavis.
- 2013 Réception du préavis Valtraloc.
- 2014 Demande examen préalable.
- 2015 Préavis favorable avec conditions.

## Objectifs :

Avant de céder la parole à M. Jean-Jacques Dorthe pour les différentes explications techniques du projet, j'aimerais encore relever les différents objectifs qui ont guidé ce concept qui sont :

- **Sécurité**
- **Arrêt de bus**
- **Mobilité douce.**

**Pascal Lauber** : la parole est passée à M. Jean-Jacques Dorthe, ingénieur civil du bureau Gex & Dorthe, mandataire pour la réalisation de ce projet, afin de nous fournir toutes les explications nécessaires pour sa bonne compréhension.

## Questions :

**Christiane Comte** : je constate qu'il n'y aura plus de passage piétons. Qu'en sera-t-il de la sécurité des enfants ? Ils pourront traverser la route n'importe où et n'importe comment ! Les gens vont être rivés sur leur compteur pour ne pas dépasser le 30 km/h et risquent de ne pas voir les enfants qui sortent de l'école et traversent la route.

**Jean-Jacques Dorthe** : nous devons travailler dans des contraintes légales, nous ne pouvons pas nous permettre de faire ce que l'on veut. Dans la zone de 50 km/h le passage piétons reste. Mais il est vrai qu'ils sont supprimés dans la zone 30 km/h.

**Christiane Comte** : il n'y a aucun endroit prévu, pour mettre un banc, pour les personnes à mobilité restreinte aux arrêts de bus.

**Jean-Jacques Dorthe** : il n'y a pas d'abri bus, ni de banc prévu.

**Pascal Lauber** : nous prenons note de votre proposition et allons voir la possibilité d'en mettre.

**Michel Rime** : il y a plus de dix ans, lors d'une assemblée communale, j'avais demandé la possibilité de mettre un banc aux arrêts de bus. La Commune m'avait répondu qu'il fallait attendre la réalisation de Valtraloc.

**Jean-Jacques Dorthe** : ce que nous vous présentons aujourd'hui est un concept routier qui émane des normes en vigueur pour une valorisation de la traversée, selon ce qui est prévu dans l'agglomération et une mise partielle en zone 30 km/h du village. Le but c'est d'obtenir un permis pour construire. En ce qui concerne le concept d'aménagement, il sera encore discuté. Il est sûr que nous aurons de la peine à mettre des abris bus et des bancs devant l'école étant donné la place que nous avons. Par contre, je pense que techniquement cela serait tout à fait envisageable pour les deux autres arrêts.

**Pascal Lauber** : si on regarde à Bulle à l'arrêt de la Sionge, il n'y aura jamais d'abri bus car techniquement ce n'est pas possible. Il n'y a pas assez de place. A Morlon, nous n'avons jamais étudié la possibilité d'en mettre et nous n'avons jamais demandé à M. Dorthe d'étudier la possibilité de le faire. Au départ, nous nous sommes renvoyés la balle entre Mobul et les communes pour savoir qui faisait quoi et qui payait quoi. On sait à l'heure actuelle que c'est les communes qui doivent équiper les arrêts. Par contre, les arrêts de bus Mobul doivent tous être identiques, vous pouvez déjà le constater à Bulle.

**Alexandre Perona** : en ce qui concerne le revêtement bitumineux d'après tes explications il ne va pas être changé si ce n'est qu'à certains endroits ?

**Jean-Jacques Dorthe** : non, il doit y avoir encore une discussion avec la Commune. La partie centre du village, la plus endommagée, c'est prévu. Le reflashage est indispensable. Par contre, je n'ai pas eu le temps de répondre à M. le Syndic qui me demandait un devis pour en faire plus. Lorsque je dis qu'on ne change pas les infrastructures, c'est qu'on garde les limites, les trottoirs existants restent etc. Nous n'allons pas tout modifier. Cependant, le reflashage est prévu partiellement et probablement entièrement. Nous avons ce mandat depuis 2009, à cette époque il n'y avait pas de reflashage prévu. Depuis, c'est évident qu'il faut le faire et la dégradation se poursuit.

**Pascal Lauber** : par contre devant la parcelle 169, c'est un peu prématuré de le faire car il y aura des constructions et la route risque d'être endommagée par les camions. Si on prévoit de le faire ce ne sera peut-être pas en 2016.

**Etienne Pasche** : qu'est-ce qu'on entend par reflashage ?

**Jean-Jacques Dorthe** : cela signifie qu'on fraise quatre centimètres et on remet un tapis.

**Etienne Pasche** : anti-bruit ?

**Jean-Jacques Dorthe** : vous avez lu comme moi dans l'Esprit qu'effectivement on perd des décibelles en ayant une zone 30 km/h à la place de 50 km/h. On gagne en acoustique mais on peut aussi travailler sur des revêtements performants au niveau du bruit. Ces revêtements aujourd'hui, à ma connaissance, vieillissent relativement mal. Ils ne sont pas longtemps anti-bruit, tout comme les poreux sur les autoroutes ne sont plus efficaces après six mois !

**Jean-Pierre Macherel** : ce n'est pas une mesure obligatoire d'avoir ce bitume anti-bruit ?

**Jean-Jacques Dorthe** : je ne suis pas au fait de toutes les normes d'environnement, mais en principe la mise en zone 30 km/h est de base une amélioration de la sécurité ainsi que du confort des riverains.

**Nicolas Rime** : cela est valable pour la zone 30 km/h, mais qu'en est-t-il de la zone 50 km/h ?

**Jean-Jacques Dorthe** : il n'y aura pas d'amélioration notable si ce n'est qu'on continue à réduire la vitesse. Je me suis battu pour pouvoir mettre la zone 30 km/h dans tout le village, y compris les chemins adjacents. Mais c'est exclu, cela ne rentre pas dans le cadre légal. C'est trop long et cela ne sera pas tenu par les automobilistes. Au lieu de faire une zone 30 km/h qui ne sera pas tenue, on préfère restreindre et être sûr que les gens maintiennent leur vitesse. Cela me paraît bizarre, mais je dois mettre en application les conclusions du rapport de l'expert en circulation.

**Michel Rime** : la plupart du temps les gens ne respectent pas le 50 km/h. Ils roulent beaucoup plus vite.

**Jean-Jacques Dorthe** : effectivement. Je voulais cette zone 30 km/h. pour tout le village. Elle n'a pas arrêté de descendre. On a dû se battre pour la garder à l'endroit présenté.

**Christian Wyssmüller** : vous parlez des services de l'Etat de Fribourg, j'ai le rapport du BPA sous les yeux dont vous avez suivi un certain nombre de recommandations.

**Jean-Jacques Dorthe** : toutes celles qu'on a pu suivre dans le cadre de ce que le Service des Ponts et Chaussées nous demandait.

**Christian Wyssmüller** : le BPA se pose la question de l'entrée de la zone 30 km/h. Il pense que ce n'est pas forcément très judicieux où elle a été mise. Ça va dans le sens de ce que dit M. Rime. Et la deuxième chose, dans la zone des 50 km/h vous mettez des réhaussements de chaussée. Je l'ai dit l'autre soir en commission d'aménagement, mais apparemment on ne m'a pas écouté. Là aussi, le BPA préconise de les supprimer.

**Jean-Jacques Dorthe** : pour moi, il est très contradictoire dans le sens que si l'on met la zone 30 km/h depuis tout en haut, le permis de construire ne nous sera pas délivré étant donné les demandes des Services des Ponts et Chaussée. C'est pourquoi nous avons mis ces passages surélevés dans la zone 50 km/h, justement pour aller dans le sens d'un ralentissement.

**Christian Wyssmüller** : c'est quand même une plus grande sécurité pour les gens et les élèves qui vont aller prendre le bus ! C'est une justification qui se fait, il n'y a pas une interdiction de déplacer l'entrée des 30 km/h. Ce n'est pas ce que le BPA préconise dans son rapport.

**Jean-Jacques Dorthe** : le BPA n'est pas non plus dieu le père.

**Christian Wyssmüller** : ce n'est pas dieu le père mais c'est quand même des spécialistes.

**Jean-Jacques Dorthe** : les gens comme vous et moi avons des idées sur certaines choses. Expliquez moi pourquoi dans ce rapport ils disent par exemple que le changement de gabarit de chaussée est dangereux. Si on prend tout le rapport, le projet que je vous ai présenté on peut le jeter à la poubelle. On peut faire totalement autre chose. Mais totalement autre chose je vous mets au défi de faire le projet, le dossier, de le déposer à l'enquête et d'obtenir un permis.

**Christian Wyssmüller** : je pense qu'il y a de bonnes choses, mais il y a encore un potentiel d'amélioration. Comme je l'ai dit, les réhaussements de chaussée et ce n'est pas seulement moi qui le dit mais également les experts, ne se mettent pas dans une zone 50 km/h. A ce moment, vous déplacez la zone 30 km/h et vous obtenez une meilleure sécurité. Nous avons également parlé de préoccupation au niveau du bruit, d'amélioration de la qualité de vie. Ces réhaussements de chaussée ne sont pas forcément très faciles à déneiger non plus.

**Jean-Jacques Dorthe** : comment imaginez-vous ces réhaussements ? Il n'y a pas de pavés, c'est six centimètres sur une distance de deux mètres. Le chasse-neige n'aura aucun souci. Vous ne le sentirez même pas. Cela met simplement la chaussée au niveau du trottoir. Nous aurons un trottoir continu et c'est là que ça prend tout son sens car cela obligera les automobilistes à s'arrêter avant le trottoir pour laisser passer les piétons. On crée ainsi une priorité naturelle en faveur du piéton.

**Philippe Mivelle** : le trottoir va quand même changer sur la longueur de la route ?

**Jean-Jacques Dorthe** : non, la longueur de la route on n'y touche pas. Toutes les infrastructures qu'on peut conserver on les conserve. Et dans la zone 50 km/h on peut même garder les bordures hautes.

**Philippe Mivelle** : il y avait un projet d'amener des conduites de gaz et le chauffage à distance jusqu'à Morlon. Est-ce que c'est pensé pour ne pas avoir à refaire une tranchée dans cinq ou dix ans ?

**Jean-Jacques Dorthé** : pas le moins du monde car nous ne touchons pas à la chaussée si ce n'est un reflashage. Là, il se peut qu'on mette quelque chose en synergie mais la seule chose que nous faisons c'est de fraiser vingt mètres de route sur quatre centimètres de profondeur et on repose du goudron.

**Philippe Mivelle** : ma deuxième question concerne la sécurité. La Commune de Morlon a fait un gros travail d'assainissement de l'éclairage public par contre la route sur ce tronçon n'est pas au norme. Y a-t-il quelque chose de prévu ?

**Jean-Jacques Dorthé** : non, nous ne touchons pas à l'éclairage public. Si vous regardez le budget vous comprendrez que nous n'avons pas touché ni à l'éclairage ni au trottoir. Ce n'est pas le thème de ce projet. Nous pouvons étendre le projet, par contre il y a un moment où c'est une question de capacité financière. J'ai un cahier des charges précis : mettre sur des plans le rapport de Team + sur la valorisation de la traversée de Morlon et la mise partielle en zone 30 km/h.

**Philippe Mivelle** : je voulais juste relever le manque de sécurité concernant l'éclairage public le soir.

**Jean-Jacques Dorthé** : vous pensez que ce n'est pas assez éclairé ?

**Philippe Mivelle** : non, dans le premier tronçon nous ne sommes pas dans les normes SFG d'éclairage public.

**David Castella** : les travaux ont été fait par Gruyère Energie et ils ont certainement respecté les normes.

**Philippe Mivelle** : lorsqu'on remplace les luminaires d'éclairage par une nouvelle technologie cela ne veut pas dire qu'on va refaire l'éclairage. On remplace les luminaires existants c'est tout.

**David Castella** : mais j'imagine qu'il y a des luminosités à respecter.

**Philippe Mivelle** : bien sûr. On ne peut pas avoir un coefficient d'éclairage suffisant sur une route si on ne remet pas des points lumineux. Sur cette catégorie de route on devrait avoir 10 à 15 lux.

**David Castella** : nous allons nous adresser à Gruyère Energie pour avoir de plus amples informations mais finalement cela ne fait pas partie du projet.

**Philippe Mivelle** : il s'agit uniquement d'une question.

**Patrick Audemars** : Frigaz a fait une étude de faisabilité et il en ressort qu'il n'y a pas assez d'intéressés à Morlon. Ils n'ont donc pas l'intention, à ce jour, de continuer leurs conduites sur Morlon. Par contre, sur toute la longueur de la route, nous allons profiter des machines qui seront présentes pour changer les conduites d'eau qui devront être remplacées. Nous étudions la chose en ce moment. Nous allons également profiter de ces travaux pour transformer une conduite et également profiter d'amener une conduite en bordure de la parcelle 169. Tous ces travaux seront fait en corrélation avec ce projet pour évidemment économiser les coûts.

**Bernard Deillon** : qu'en est-il de la fibre optique ?

**Patrick Audemars** : Swisscom a installé différentes chambres sur le territoire de Morlon et je vous propose de prendre directement contact avec eux.

**David Castella** : il y a un plan directeur pour la fibre optique. Morlon n'est pas prioritaire car nous sommes déjà bien équipés. Nous avons déjà une fibre dans les quartiers.

**Jean-Pierre Macherel** : à côté de la parcelle 169 qu'est-ce que la bande jaune ?

**Jean-Jacques Dorthe** : il s'agit d'un accotement franchissable. De manière à rétrécir la chaussée, mais ce n'est pas un trottoir.

**Danielle Chappuis** : au niveau des potelets qui sont prévus comment vont faire les camions lorsqu'ils croiseront un bus ?

**Jean-Jacques Dorthe** : ça passe. Le seul endroit où ils ne pourront pas se croiser c'est à la hauteur des arrêts de bus. Nous n'avons pas rétréci la chaussée en soit. Nous l'avons rétrécie en théorie en mettant les accotements mais la largeur de la route demeure la même. Même à l'endroit de la piste cyclable elle reste identique. Le seul endroit rétréci de manière flagrante c'est devant chez Philippe Grandjean. A l'heure actuelle elle fait 6 mètres et elle ne fera plus que 4 mètres.

**Pierre Barras** : comment fera le bus Mobul pour tourner ?

**Jean-Jacques Dorthe** : les rayons pour le bus sont garantis. Nous avons fait les calculs nécessaires.

**Bernard Ruffieux** : ce ne serait pas plus simple que les bus s'organisent avec un élévateur pour les chaises roulantes ?

**Jean-Jacques Dorthe** : ils ont déjà une plateforme qui descend. Cependant, la norme donne la hauteur du trottoir nécessaire pour que la plateforme arrive au bon endroit. Je sais que maintenant ils ont des problèmes avec leur matériel. Ce n'est pas adapté aux dernières normes. Il y aura certainement encore des évolutions de quelques centimètres. Depuis que nous avons commencé le projet nous avons déjà eu trois hauteurs différentes. Nous espérons que lorsque nous choisirons la hauteur au moment de l'exécution se sera la bonne. Nous sommes dans une période très évolutive au niveau de la mobilité réduite.

**Bernard Ruffieux** : par rapport au nombre d'arrêts de bus qu'il faut mettre au normes, il serait beaucoup plus simple d'avoir un bus qui s'adapte.

**Jean-Jacques Dorthe** : effectivement. Mais si vous déposez un permis de construire vous êtes dans l'obligation d'être dans les normes du jour.

**Claudine Scyboz** : devant notre salon de coiffure est-ce que les gens pourront toujours se parquer comme ils le font actuellement ?

**Jean-Jacques Dorthe** : nous ne touchons pas aux propriétés privées. La chaussée ne changera pas de taille devant chez vous.

**Alexandre Perona** : en ce qui concerne le 30 km/h. Est-ce une proposition de projet de la commune ou est-ce une demande de Valtraloc ou Mobul. Je vous pose cette question car à mon avis les zones 30 km/h ne sont pas du tout sécurisées. On en a pour exemple en Ville de Bulle. On ne sait jamais qui est prioritaire, si c'est le piéton ou la voiture. La zone 30 km/h est une zone de fair-play. Si on veut donner la priorité aux piétons, il faut une zone 20 km/h.

**Jean-Jacques Dorthé** : pour cela il faut des pré-requis que nous n'avons pas. Par contre, nous avons les pré-requis pour la zone 30 km/h. Ils découlent du comptage de voitures où la vitesse moyenne est de 48 km/h. C'est ce qui nous autorise à faire une demande de zone 30 km/h. Nous ne pouvons pas faire ce que nous voulons. Nous sommes totalement pieds et poings liés. Nous devons rentrer dans le schéma des gens qui décident, soit la DAEC (Direction de l'Aménagement et des Constructions).

**Pascal Lauber** : par rapport au nombre de véhicules et à la vitesse enregistrée durant les différents comptages que nous avons faits, à différentes saisons, la vitesse la plus faible que nous pouvons exiger est de 30 km/h.

**Gisèle Gremaud** : par rapport aux véhicules qui montent de la déchetterie et qui repartent sur le village, il y a très peu de visibilité. Ils seront cependant prioritaires.

**Jean-Jacques Dorthé** : les largeurs des carrefours ont été rétrécis pour limiter la vitesse. Nous ne pourront plus prendre les virages aussi vite qu'avant. Nous avons réduit les arrondis des carrefours pour avoir une meilleure distance pour monter sur la route du village et ralentir la vitesse. Les automobilistes seront plus visibles car plus engagés sur la route.

**Christiane Comte** : lorsque vous descendez la route vous avez mis des pavés. Les pavés premièrement c'est dangereux pour les cyclistes c'est glissant. Ainsi que des chicanes que vous allez mettre régulièrement. Donnez-moi le numéro d'article comme quoi on peut circuler sur les accotés que vous allez créer.

**Samuel Barras** : car ces accotés sont franchissables. Ils sont faits pour. Quand vous accédez à votre propriété vous roulez sur des pavés.

**Christiane Comte** : il n'y aura qu'une ligne de pavés ?

**Samuel Barras** : il y aura un changement de revêtement.

**Christiane Comte** : plus il y a de pavés plus cela coûte cher. Je ne savais que la commune était aussi riche.

**David Castella** : les cyclistes qui descendent ne rouleront pas sur les pavés.

**Christiane Comte** : êtes-vous déjà allé à 8 heures du matin à la rue de la Condémine à Bulle ? Il y a les camions qui passent. Personne ne sait qui peut s'engager et tous les parents sont sur les trottoirs.

**Jean-Jacques Dorthé** : personne n'est sensé ignorer la loi Madame. C'est la loi pour la zone 30 km/h comme pour le 50 km/h. Le but de cet aménagement c'est de faire ralentir les gens. Ce n'est pas autre chose.

**Nicolas Rime** : par rapport à l'entrée du village à 50 km/h. à part le ralentissement, il n'y a rien d'autre de prévu.

**Jean-Jacques Dorthé** : il y en a plusieurs, notamment il y a l'arrêt de bus avec 3 mètres de large, donc personne ne peut forcer le passage. Si l'on compte le bus qui monte et celui qui descend, cela prend environ trente pour cent du temps bloqué. C'est l'équivalent de la double chicane en bois à cet endroit.

C'est simplement aménagé pour que les gens qui montent et qui descendent du bus aient un minimum de confort.

**Nicolas Rime** : mais quand le bus ne sera pas là, cela n'empêchera pas les gens de rouler à 50 km/h à cet endroit.

**Jean-Jacques Dorthé** : effectivement vous pourrez rouler à 50 km/h dans les trois mètres, il n'y a pas de souci. A un moment on ne peut pas attacher les gens dans leur voiture.

**Nicolas Rime** : mon seul souci c'est qu'en habitant à l'entrée du village, je m'aperçois que beaucoup de gens roulent plus vite que le 50 km/h. Je me demande si on ne pourrait pas aussi faire quelque chose à l'entrée du village pour obliger les gens à ralentir.

**Samuel Barras** : ce qu'il faut savoir c'est que les vitesses des véhicules sont très subjectives. Nous avons appelé la police qui est venue avec des radars. Je ne sais pas s'ils étaient mal cachés cependant il n'y a pas eu d'excès de vitesse. C'est difficile de définir la vitesse d'un véhicule. Un camion donne l'impression de rouler plus vite tandis qu'un vélo donne l'impression de rouler plus lentement. On ne peut pas dire que les gens roulent trop vite. Nous nous basons sur les comptages que nous avons faits. Nous sommes dans des normes tout à fait correctes. Il y aura de toute façon toujours des inconscients mais la majeure partie des gens sont corrects.

**Jean-Jacques Dorthé** : il faut également être conscient que nous arrivons d'une zone 50 km/h et non d'une zone 80 km/h.

On nous a posé une fois la question de régler la problématique de la route qui va à Broc. Nous ne pouvons pas l'interdire cette route, nous ne pouvons pas la fermer car des gens l'utilisent. Nous avons répondu ce n'est pas compliqué, vous dégrafez 100 mètres de goudron et vous laissez le gravier, vous verrez que l'utilisation va chuter de 50 %. Nous n'avons pas le droit de le faire.

**Jean-Pierre Kaufmann** : mais les limitations de vitesse vous avez le droit.

**Samuel Barras** : non nous ne pouvons pas non plus. Nous ne pouvons pas descendre la vitesse à moins de 80 km/h sur cette route.

**Jean-Marie Progin** : à la route d'Echarlens lorsque vous arrivez en Fontanaux, c'est bien 50 km/h.

**Samuel Barras** : mais sur la route qui nous intéresse c'est la route de Broc. Nous ne pouvons pas! Nous avons déjà fait différentes demandes au Service des Ponts et Chaussée et on nous a répondu par la négative. Elle ne peut être descendue à moins de 80 km/h car il y a des règles à respecter.

**Jean-Marie Progin** : c'est quoi les règles ?

**Samuel Barras** : il faut qu'il y ait des habitations des deux côtés.

**Jean-Pierre Kaufmann** : au milieu du village tout va tout seul.

**Josiane Kaufmann** : pourvu que le milieu du village soit bien, le reste n'a pas d'importance !

**Pascal Lauber** : je crois que ce n'est pas vrai ce que vous dites. En plus MM. Progin et Kaufmann vous êtes bien placé pour le savoir. Je me suis déplacé personnellement.

**Jean-Marie Progin** : on ira jusqu'au bout.

**Pascal Lauber** : je suis venu chez vous, vous m'aviez demandé des documents, je vous les ai donné, vous m'en avez demandé d'autres, je vous en ait donné d'autres. Vous avez vu la position de l'Etat et après vous dites qu'on n'a rien fait, je ne suis pas d'accord. Ce qui est vrai, c'est que nous n'avons rien à vous proposer car ce n'est pas facile à réduire la limitation de vitesse. Ce qui me permet de rebondir sur l'entrée du village. Lorsque nous avons reçu le préavis des Ponts et Chaussées la première condition était :

En raison du faible degré d'urbanisation du secteur de La Croix, les entrées de la zone 30 km/h. sur la route de Bulle et sur la route de Broc, doivent être déplacées en direction du centre de Morlon. Par conséquent, l'entrée « côté Bulle » sera prévue après le carrefour rehaussé à proximité de l'arrêt de bus, à hauteur du deuxième accès à la route de la Condémine, tandis que l'entrée « côté Broc » sera aménagée juste avant le carrefour avec la route principale.

Jusque là nous nous sommes battus pour avoir les deux entrée beaucoup plus larges. MM Dorthe et Baras sont encore retournés depuis le 12 mars au service des Ponts et Chaussées. Cette condition des entrées 30 km/h est non négociable. Ils nous disent que c'est en raison du faible degré d'urbanisation. C'est exactement la même raison pour la route de Broc. Tant que ce n'est pas aménagé différemment, c'est pas possible de réduire la vitesse.

**Christian Wyssmüller** : ce n'est pas tout à fait pareil, vous ne pouvez pas comparer.

**Pascal Lauber** : nous avons reçu la même réponse.

**ChristianWyssmüller** : en ce qui concerne le 80 km/h il faut que se soit urbanisé des deux côtés. Par contre, pour le déplacement de l'entrée de la zone 30 km/h, le BPA dans son rapport dit exactement le contraire. Car si on peut prouver que c'est relativement urbanisé, d'ailleurs il y a un bus et des maisons construites, donc le tissu est bâti, il y aura encore une parcelle 169 qui sera équipée donc il faut penser qu'il y aura du monde qui habitera. Vis-à-vis des Ponts et Chaussées se sont des arguments que vous pouvez faire valoir pour déplacer la zone 30 km/h. De plus ce ne sont pas eux qui décident car il s'agit d'une route communale. Ils peuvent décider sur un certain champs d'activité par rapport à la sécurité de la route mais vous pouvez si vous le voulez déplacer cette zone 30 km/h.

**Jean-Jacques Dorthe** : je peux déposer les plans et déplacer demain. Cependant, vous porterez la responsabilité de ne pas obtenir de permis et pas de zone 30 km/h. Car c'est ça le problème, si on ne fait pas comme on doit faire nous n'aurons pas la possibilité de faire quoi que ce soit. Aujourd'hui, le Conseil communal est tenu de légaliser toutes les mesures provisoires prises. Cela veut dire qu'on devra enlever tout ce qui existe et nous ne pourrons pas faire autrement que laisser 50 km/h. dans le village. Je ne sais pas où il faut se battre mais autant obtenir cette zone 30 km/h., la développer, quitte à ce que dans quelques années le Conseil communal fasse une demande complémentaire parce que l'urbanisation s'est développée. Aujourd'hui partir avec un échec assuré à 100 %, je ne sais pas qui d'entre vous a envie de faire cela. Ni moi, ni le Conseil communal n'a envie de vous proposer cela.

**Christian Wyssmüller** : tu peux proposer cela. Dire que, dans quelques années il y aura des constructions, donc déjà peut être leur expliquer qu'une parcelle va être équipée.

**Jean-Jacques Dorthé** : vous avez entendu comme moi, l'entrée en matière des Ponts et Chaussées c'est non. Vous devez réduire la zone 30 km/h. Le BPA n'a aucun pouvoir. Nous avons pris l'expertise du BPA avec nous et l'avons donnée aux Ponts et Chaussées. Ils ont rigolé car ce n'est pas le BPA qui décide, ce sont les Ponts et Chaussées.

**Christian Wyssmüller** : c'est le propriétaire de l'ouvrage qui décide.

**Jean-Jacques Dorthé** : non.

**Liliane Wyssmüller** : ainsi que les villageois.

**Jean-Jacques Dorthé** : les villageois ont le droit de se prononcer aujourd'hui. Mais le document que nous déposons à l'Etat c'est l'Etat qui va dire s'il est valable ou pas. Je ne peux pas faire autrement. S'il ne tenait qu'à moi la zone 30 km/h. serait depuis tout en haut.

**Guillaume Python** : pour quand est prévue la réalisation des travaux ?

**Pascal Lauber** : ça dépend du résultat du vote de ce soir, si vous acceptez le projet ou pas. Si vous acceptez, ça dépend de la mise à l'enquête s'il y aura des oppositions ou pas. Donc au mieux en 2016 ou pire je ne sais pas.

**Guillaume Python** : on va voter quelque chose qui ne sera peut-être plus aux normes au moment où il sera réalisé.

**Pascal Lauber** : il nous faut aller de l'avant. Nous avons pris l'exemple des arrêts de bus qui effectivement ont changé trois fois de hauteurs.

**Jean-Jacques Dorthé** : ça ne changera pas la valeur du permis. Aujourd'hui le projet rentre dans le cadre de ce qu'acceptera le Service des Ponts et Chaussées. Si on déroge on prend le risque que les Ponts et Chaussées n'acceptent pas cette demande et le temps que le projet nous vienne en retour, qu'on le modifie, qu'on vous le resoumette et qu'on le remette à l'enquête ça prendra environ 2 ans. Ce n'est pas une menace de temps, mais un permis comme celui là prend du temps.

**Pierre Barras** : où commencera le 30 km/h à l'église.

**Jean-Jacques Dorthé** : dès le sommet de la route d'Echarlens.

**Alexandre Perona** : on passe donc directement du 80 km/h au 30 km/h ?

**Jean-Jacques Dorthé** : effectivement 80 km/h depuis chez toi, ensuite un petit bout de route à 50 km/h depuis la croisée de la ferme Moret et dès le sommet 30 km/h.

**Pascal Lauber** : je remercie MM. Dorthe et Barras pour leurs différentes explications. Pour être parfaitement clair avec vous, j'aimerais encore souligner que si ce projet n'aboutit pas, on doit, dans tous les cas, procéder à la mise en conformité des ralentisseurs de la Route de Bulle et des arrêts de bus et ce, sans aucune participation financière de Mobul.

Il est maintenant temps de parler du coût du projet.

## Coût - Devis

### Détail des coût par objets

Installations générales et signalisation		Fr. 35'000.00
Travaux préparatoires et démolitions		Fr. 7'000.00
Carrefours aménagés avec plateformes surélevées		Fr. 84'000.00
« La Croix »	Fr. 22'000.00	
« Bellevue »	Fr. 22'000.00	
« Condémine » amont	Fr. 21'000.00	
PAD « La Croix »	Fr. 19'000.00	
Arrêts de bus (aménagement définitif)		Fr. 106'000.00
« Bellevue »	Fr. 33'000.00	
« Abri PC » y compris trottoir	Fr. 37'000.00	
« Ecole » y comprise estacade	Fr. 36'000.00	
Trottoirs franchissables		Fr. 69'000.00
« Route de Broc/Condémine »	Fr. 40'000.00	
« Au Village » côté Lac, art. 35,36,44	Fr. 29'000.00	
Places et placettes		Fr. 143'000.00
« Abri PC »	Fr. 12'000.00	
« Route de Broc »	Fr. 6'000.00	
« Fontaine »	Fr. 27'000.00	
« Eglise » (pavés ciment, gravier gras)	Fr. 98'000.00	
Pavage trottoir centre village Poste- place de l'Eglise		Fr. 8'000.00
Piste cyclable		Fr. 12'000.00
Excroissances et îlots		Fr. 7'000.00
Marquages divers, y compris « Au Village »		Fr. 19'000.00
Signalisation		Fr. 11'000.00
Reflashage tapis « Au Village »		Fr. 95'000.00
Honoraires		Fr. 33'000.00
Divers, imprévus		<u>Fr. 30'000.00</u>
Total HT		<u>Fr. 659'000.00</u>

**Pascal Lauber** : c'est ce projet, avec le détail technique ainsi qu'avec le coût qui a été présenté à Mobul. Mobul, dans le cadre de tous les projets d'agglomération doit statuer, donner un préavis. Le préavis du comité de Mobul est favorable pour l'ensemble des travaux présentés et le 18 septembre 2015, ils nous ont chiffré la contribution qu'ils nous donneraient soit : Fr. 193'000.00.

## Coût

Montant du devis	Fr. 659'000.00
./ Contribution fédérale & Mobul	<u>Fr. 193'000.00</u>
Coût à la charge de la commune	Fr. 466'000.00
./ Réserve	Fr. 200'000.00
<b>Solde à financer</b>	<b>Fr. 266'000.00</b>

**Pierre Scyboz** : si le projet ne devait pas aboutir, quels seraient les coûts approximatifs des travaux que nous serions dans l'obligation de réaliser pour la mise en conformité des ralentisseurs de la Route de Bulle et des arrêts de bus ?

**Jean-Jacques Dorthé** : approximativement Fr. 330'000.00

## 2.2 Rapport de la commission financière

La parole est donnée à la commission financière pour la présentation de son rapport. Celui-ci est lu par Mme Laurence Grandjean, secrétaire.

**Jean-Pierre Macherel** : je me permets une dernière question, pour rassurer tout le monde. On a bien compris qu'il y aurait un 50 km/h vers La Croix. Mais dans quelques années on pourra rediscuter la prolongation du 30 km/h. Est-ce bien cela et sera-t-il possible ?

**Jean-Jacques Dorthé** : c'est dans les choses possibles.

**Jean-Pierre Macherel** : y aurait-il également l'ouverture d'une discussion pour l'amélioration à la route de Broc ?

**Pascal Lauber** : pour la route de Broc, on y revient régulièrement cependant on a pas la solution miracle. Il est bien clair qu'il va falloir en trouver une. Mais franchement à court terme, à part des mesures provisoires de ralentissements je ne vois rien d'autre. Mais je n'engage que moi. A long terme, il nous reste à rediscuter avec les services des Ponts et Chaussées ce qui n'est pas évident. Jusqu'à ce jour, ils nous ont bien fait comprendre qu'il n'était pas possible de réduire la vitesse.

**Jean-Marie Progin** : le jour ou il y aura un accident, je déposerai plainte contre la Commune. C'est un scandale.

**Pascal Lauber** : je ne peux que prendre acte de vos paroles.

**François Castella** : je voudrais quand même rendre attentif les gens que vis-à-vis de Mobul toute la population est contente de l'utiliser notamment les personnes âgées. Je crois qu'on ne peut pas se permettre de refuser un projet avec une telle subvention.

## 2.3 Vote final du budget d'investissement

**OUI 42**  
**NON 14**  
**ABSTENTIONS 7**

Le projet des mesures d'agglomération relatives à la traversée de Morlon est adopté.

### Tractandum 3 : Divers

**Pascal Lauber** : vous constaterez au niveau du giratoire de la station Coop, à la sortie de l'autoroute, la pose du panneau indiquant Broc, suite à la demande conjointe des communes de Broc et Morlon.

**Jean-Pierre Kaufmann** : qu'en est-t-il de la liquidation de la maison de M. Auguste Barbey ?

**Pascal Lauber** : M. Auguste Barbey est décédé en novembre 2012. Etant donné les circonstances particulières avec la famille c'est la commune qui a organisé l'enterrement. J'ai reçu une demande pour que je sois l'administrateur de cette succession. Dans un premier temps, j'ai refusé car étant syndic j'ai pensé qu'il pouvait y avoir un conflit d'intérêts si on ne retrouvait pas d'héritier. Le juge de paix a nommé une dame, Mme Kolly, qui est malheureusement décédée durant son mandat. Cependant, elle avait fait toutes les démarches pour retrouver les héritiers. Le Juge de paix est revenu vers moi en me demandant de prendre la continuité de ce dossier, ce que j'ai finalement accepté étant donné qu'on avait retrouvé des héritiers. A ce jour, le notaire refuse de délivrer le certificat d'héritier car il y aurait encore des héritiers à l'étranger qui pourraient se manifester. Donc les héritiers ne sont pas encore propriétaires et c'est l'administrateur qui est responsable des biens. Cela veut également dire que je dois éviter que la maison ne tombe sur la route mais comme il n'y a pas d'argent pour la réparation c'est délicat. Je ne vous cache pas que je fais pression sur le Juge de Paix pour qu'il délivre les papiers utiles afin de me libérer de ce dossier et que les héritiers puissent faire le nécessaire.

**Pierre Barras** : pourquoi n'avons-nous pas fait le marquage de la route à l'Eglise ?

**Jean-Pierre Macherel** : nous allons le faire en même temps que tout le reste du marquage dans le village.

**Jean-Marie Progin** : pouvez-vous nous parler du projet du Préfet de ne créer qu'une seule commune ?

**Pascal Lauber** : revenez le 14 décembre 2015, il s'agira d'un divers de la prochaine assemblée communale.

**Louis Page** : j'ai constaté que lors des dernières votations la boîte aux lettres était quasiment pleine et je me suis placé dans la position d'un citoyen mal intentionné qui aurait la possibilité de ressortir des enveloppes.

**Françoise Scyboz** : je vais pourtant régulièrement vider cette boîte aux lettres.

**Louis Page** : très certainement cette boîte aux lettres est conforme aux normes, mais étant donné le contenu je me suis demandé si on ne pourrait pas la modifier.

**Françoise Scyboz** : on constate que les gens votent de préférence entre le vendredi midi et le samedi midi, j'y vais trois fois mais elle est constamment pleine.

**Pascal Lauber** : on changera de boîte aux lettres. Je ne sais pas si vous l'avez lu, mais Morlon est la commune de tout le sud fribourgeois où il y a eu le plus de votes.

**Pierre Barras** : pourquoi en refaisant le chemin de la Cure, on a pas profité de faire devant l'Eglise ?

**Samuel Barras** : parce qu'avec le projet que l'assemblée vient d'accepter il est prévu de refaire la place.

**Pierre Scyboz** : je voulais remercier le Conseil communal ainsi que M. Dorthe pour la qualité des informations que nous avons reçues ce soir.

La parole n'étant plus demandée, Pascal Lauber clôt cette assemblée à 21h55 et remercie les citoyennes et citoyens présents.